

MOTION INDUSTRIES (CANADA), INC.

LUTTE CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

Rapport sur les mesures prises par Motion pour prévenir et réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement au cours de son année financière 2023.



VISION

Mériter continuellement notre place comme principale entreprise de solutions industrielles en :

Offrant l'expérience
client privilégiée

Dynamisant notre
talent

Offrant une valeur à nos
partenaires

VALEURS FONDAMENTALES

Équité | Éthique | Inclusivité | Engagement



INTRODUCTION

Le présent rapport est produit par Motion Industries (Canada), Inc (ou « Motion », la « Société », « notre/nos » ou « nous ») conformément au paragraphe 11(1) de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « Loi »). Ce rapport décrit les mesures prises au cours de notre année financière précédente terminée le 31 décembre 2023, pour prévenir et réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants dans toutes les étapes de la production de biens au Canada ou ailleurs, ou lorsque les biens sont importés au Canada par la Société.

Il s'agit du premier rapport préparé par la Société en vertu de cette Loi. Motion n'est pas assujettie à des exigences de déclaration en vertu de la législation sur les chaînes d'approvisionnement dans d'autres pays.

1. Motion Industries

Origine et structure

Motion, une filiale en aval de Genuine Parts Company (« GPC »), est la filiale canadienne d'une entreprise nord-américaine fondée en 1946 qui distribue des pièces industrielles, et offre des services et des solutions technologiques pour répondre à des besoins particuliers de maintenance, de réparation et de pièces de rechange d'exploitation (MRO) de fabricants d'équipement d'origine (OEM) pour sa clientèle. La Société offre aux clients un accès à plus de 19 millions d'unités de gestion de stocks (UGS) dans de nombreuses marques.

Le siège social de la Société en Amérique du Nord est situé à Birmingham (Alabama) et ses effectifs comptent 9 439 employés au Canada, au Mexique et aux États-Unis (2023). Le bureau du groupe canadien de Motion est situé à Burnaby (Colombie-Britannique). Le groupe canadien comprend 951 employés (2023).

Société mère

La société mère originaire de Motion, GPC, est établie à Atlanta (Géorgie).

Les études et les analyses liées au risque de travail forcé et de travail des enfants ont été effectuées par GPC aux fins du présent rapport.



Nos divisions

Les activités de nos divisions et de nos groupes d'affaires desservent le marché des pièces industrielles.

<u>Division</u>	<u>Marques</u>
<p>Motion Industries (MiMotion) représente le réseau de ventes traditionnel par l'entremise des succursales et des centres de distribution de Motion situés partout en Amérique du Nord et est la marque globale associée à nos marques de solution, qui sont les suivantes :</p> <p>Motion Automation Intelligence (Motion Ai) offre des solutions d'automatisation industrielle et des systèmes de commande techniques clé en main. Ses spécialités sont la robotique, les commandes de mouvement, le réseautage et l'Internet des objets industriel, l'ingénierie sur commande et plus.</p> <p>Motion Conveyance Solutions offre des solutions de transfert de fluide et des pièces mobiles essentielles au moyen de transporteurs à courroie, de tuyaux, de joints d'étanchéité, de polyuréthane sur mesure et de services sur place.</p> <p>Hydraulic Supply Company (HSC) se spécialise dans la réparation, la réfection et la remise au point de composantes hydrauliques, notamment les cylindres, les moteurs, les pompes, les soupapes et les vérins de commande.</p> <p>Motion Repair and Services offre un service rapide et fiable de réparation pour l'équipement mécanique, l'hydromécanique, les pompes et les solutions d'ensemble.</p> <p>AST est un important fournisseur de roulements de précision et de produits de roulement connexes provenant d'une vaste gamme de fabricants d'équipement et d'importants distributeurs. Dans le cadre des activités d'AST, Shuster offre des produits de transmission d'énergie et de filtration, en plus des roulements.</p>	

2. Activités

Les activités de Motion reposent sur un vaste réseau de distribution et de ventes par ses succursales partout au Canada. Une description des divisions et des marques de Motion est présentée ci-dessus.

3. Notre chaîne d'approvisionnement

Motion.com

1605 Alton Road, Birmingham, AL 35210



Notre chaîne d'approvisionnement comprend directement des fournisseurs de pièces pour les applications de machinerie et d'équipement dans les secteurs de la fabrication, de l'exploitation minière, de la construction, de la production et de la fabrication de métaux, de la transformation des aliments, du bois et du bois d'œuvre, du pétrole et du gaz, des produits chimiques, du caoutchouc et des plastiques, et de l'emballage et de la manutention des marchandises.

4. Évaluation du risque pour la chaîne d'approvisionnement

Pour Motion, le risque d'acquérir des produits impliquant le recours au travail forcé ou au travail des enfants s'accroît lorsque Motion achète des produits ou des matières premières auprès de fournisseurs internationaux qui peuvent être situés dans des zones considérées à risque élevé. Étant donné que Motion achète la majorité de ses produits vendus en Amérique du Nord auprès de fournisseurs nord-américains, les zones d'approvisionnement « à risque élevé » représente moins de 2 % de l'ensemble des achats de Motion.

Nos fournisseurs de produits importés font l'objet d'un examen et sont approuvés par notre société mère, les équipes de GPC à Shenzhen, dans le cadre des politiques, procédures et protocoles d'audit standards en ce qui a trait à la qualité et aux aspects sociaux des produits (voir 5c ci-dessous). L'équipe détermine quelles zones sont considérées à risque élevé et utilisent une cartographie des zones à risque de travail forcé et de travail des enfants afin de contribuer à l'identification et à la gestion continue. Des ressources régulièrement mises à jour fournies par des instances dirigeantes internationales et locales, de concert avec politiques rigoureuses concernant le choix et l'utilisation de fournisseurs, sont en vigueur pour assurer la conformité.

Nous sommes également conscients du risque associé aux transporteurs internationaux utilisés dans le cadre de nos activités. Bien que nous puissions utiliser des intermédiaires qui coordonnent le transport international, les entreprises de transport maritime utilisées ont un code de conduite qui régit les mesures prises par celles-ci pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants.

5. Politiques et processus de diligence raisonnable

GPC et Motion ont adopté des politiques organisationnelles et de gouvernance par lesquelles elles communiquent leurs valeurs et leurs attentes. Les politiques de GPC s'appliquent à GPC et à toutes les filiales de GPC, y compris Motion. Les politiques de GPC et de Motion placent la barre haut pour l'organisation, ses fournisseurs et ses partenaires de vente, et établissent clairement que nous ne tolérons aucune forme de travail forcé ou de travail des enfants. GPC et Motion s'engagent à constamment améliorer et mettre à jour leur approche. Nous faisons tous les efforts, y compris par notre diligence raisonnable et nos audits, pour surveiller la performance de nos fournisseurs, afin d'empêcher que nos activités puissent avoir un impact négatif sur les droits de la personne. Nos politiques pertinentes sont abordées plus en détail ci-dessous :

a. Code de conduite de GPC

Les principes énoncés dans le Code de conduite de GPC s'appliquent au conseil d'administration et à tous les employés de GPC, y compris tous les employés dans tous les lieux de travail, ainsi qu'aux consultants, agents, fournisseurs, distributeurs et partenaires d'affaires (« tiers »). Tous sont appelés à respecter l'esprit et les obligations du Code de conduite. Le but de ce Code de conduite est de guider et encourager tous les employés à prendre des décisions éthiques. Il offre du contenu comme des outils de prise de décision, des aperçus des thèmes importants, des exemples d'intégrité au travail et des lignes directrices pour savoir quoi faire lorsque l'on vit une mauvaise situation ou une inconduite, ou qu'on en est témoin.

Ce Code de conduite comprend une section sur les violations des droits de la personne, y compris le travail forcé ou le travail des enfants. Il y a également une section pour les lanceurs d'alerte qui veulent signaler de façon anonyme des violations potentielles du Code de conduite.

b. Normes et politique de responsabilité sociale

L'approche de GPC cherche à comprendre comment ses activités et celles de ses partenaires d'affaires peuvent avoir une incidence sur les différents intervenants (clients, employés, fournisseurs, acteurs de la chaîne d'approvisionnement, communautés locales et la société dans son ensemble), qu'elle soit négative ou positive.

Les *Normes et la politique de responsabilité sociale* est un document qui souligne les normes et les attentes élevées de GPC. Ce document énonce clairement les attentes et les exigences de GPC concernant l'évaluation de ses fournisseurs, les attentes envers les fournisseurs ainsi que les conséquences de la non-conformité. Les Normes et la politique de responsabilité sociale exigent que les fournisseurs respectent certaines normes sociales relatives, entre autres, au travail forcé, au travail des prisonniers, au travail des enfants et au respect de la loi.

c. Politique des droits de la personne

GPC s'est engagé à respecter les droits de la personne et à respecter les principes fondamentaux des droits de la personne, tels que définis par la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Politique des droits de la personne de GPC établit l'engagement de GPC à mettre fin aux violations des droits de la personne dans tous les aspects de ses activités.

GPC ne tolère pas et ne tolérera pas le travail des enfants, le travail forcé ou la traite de personnes, et GPC n'achète pas de pièces ou de services d'entreprises associées à de telles pratiques, ni ne maintient de liens avec ces dernières. Sa Politique des droits de la personne s'harmonise avec la Déclaration universelle des droits de l'homme, et GPC s'attend à ce que ses fournisseurs, ses partenaires et ses affiliés respectent ces droits. Il est essentiel de choisir des fournisseurs qui partagent les mêmes valeurs.

En vertu de la Politique des droits de la personne, GPC prend des mesures concrètes pour s'assurer que ses fournisseurs de pièces et de services respectent toutes les lois applicables ainsi que les normes de GPC concernant les droits de la personne et l'égalité. Lorsque le droit national et les normes internationales des droits de la personne diffèrent, GPC se conforme aux normes les plus élevées.

d. Code de conduite des fournisseurs

Dans le cadre de ses activités, GPC prend un engagement envers l'excellence, l'éthique et une conduite responsable, et exige de ses fournisseurs qu'ils adhèrent au Code de conduite des fournisseurs. En y adhérant, les fournisseurs s'engagent à respecter les dispositions qu'il contient, dont deux traitent de l'opposition farouche au travail forcé et au travail des enfants. Le Code de conduite des fournisseurs exige également que les sous-traitants des fournisseurs de GPC respectent le Code.

e. Recherche et sélection des fournisseurs

Nous nous attendons à ce que tous les partenaires avec lesquels nous travaillons adhèrent à des pratiques d'affaires et à des valeurs semblables aux nôtres, et respectent toutes les lois et tous les règlements applicables. Avant de prendre quelque engagement que ce soit envers des fournisseurs, nous prenons des mesures pour bien évaluer la relation et atténuer tous les risques associés en effectuant des vérifications et en faisant preuve d'une diligence raisonnable fondées sur les risques. En plus d'une cartographie des risques, nos équipes expérimentées utilisent des ressources gouvernementales pour obtenir de l'information pertinente au sujet des fournisseurs potentiels.

Après avoir réuni cette information, et avant de décider d'amorcer une relation d'affaires, GPC lance un processus d'audit complet pour les éventuels fournisseurs directs internationaux situés dans les zones géographiques à risque élevé de travail forcé ou de travail des enfants.

Le processus d'audit comprend une vérification complète de l'assurance qualité et un audit social complet visant à évaluer la conformité des fournisseurs aux Normes et à la politique de responsabilité sociale de GPC. Le processus peut également comprendre des vérifications sur place effectuées par le personnel de GPC.

- Audit de la qualité

L'audit de la qualité vise à s'assurer que les fournisseurs respectent nos normes de qualité très sévères.

- Audit social

L'audit social est effectué par des agences externes d'audit reconnues et est fondé sur la norme de certification sociale SA8000®. La Norme SA8000 est la norme internationale de certification pour les usines et les entreprises partout dans le monde. Elle permet aux organisations de démontrer leur engagement à élaborer, maintenir et adopter des pratiques de travail équitables. Cette norme indépendante est considérée comme la plus universellement acceptée en milieu de travail.

En plus d'établir des normes de travail dans le monde entier, la norme SA8000 englobe également les conventions de l'Organisation Internationale du travail, de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et de la Déclaration universelle sur les droits de la personne.

La firme d'audit remet au fournisseur et à GPC un rapport d'audit exhaustif comprenant, au besoin, un plan de mesures correctives recommandées. Un audit de suivi est effectué pour confirmer que les mesures correctives appropriées ont été prises par le fournisseur, en identifiant les mesures de redressement appropriées pour les travailleurs lésés par les pratiques du fournisseur, le cas échéant.

f. Évaluation de l'efficacité de la prévention et de la réduction des risques de travail forcé et de travail des enfants dans nos activités et dans la chaîne d'approvisionnement

Le processus d'audit de GPC est permanent et mis à jour régulièrement afin de veiller à ce que nos fournisseurs respectent nos normes sociales et de droits humains élevées prévues dans nos politiques décrites ci-dessus. Nous sommes également engagés à continuellement identifier, évaluer, prévenir, atténuer et corriger les incidences sur les droits de la personne associées à nos activités.

Afin de déterminer notre efficacité à prévenir le travail forcé ou le travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement, nous avons embauché des organisations de certification externes pour effectuer des audits des activités de suivi des pratiques de nos fournisseurs. L'équipe de GPC peut également effectuer des visites sur place au besoin.

Ces vérifications sont effectuées régulièrement, et les fournisseurs sont informés des résultats. Si les fournisseurs doivent adopter des mesures correctives, nous nous attendons à ce qu'elles soient prises le plus rapidement possible. En cas de non-conformité à nos politiques ou de refus de prendre des mesures correctives pour s'y conformer, nous nous réservons le droit de mettre un terme à la relation d'affaires.

En 2023, GPC a publié son rapport sur ses engagements envers le développement durable en ce qui a trait aux mesures prises à l'égard d'initiatives environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Ce rapport comprend des renseignements détaillés sur nos efforts relativement à la prévention du travail forcé et du travail des enfants. Le rapport est accessible à l'adresse suivante : <https://www.genpt.com/sustainability>.

6. Mesures correctives et formation des employés

a. Mesures prises pour remédier au travail forcé et au travail des enfants

Au cours de notre année financière 2023, nous n'avons eu à prendre aucune mesure pour remédier au recours au travail forcé ou au travail des enfants, ni aucune mesure pour corriger des situations ayant causé des pertes de revenus pour les familles les plus vulnérables.

b. Formation des employés

À l'embauche, tous les employés de Motion, quel que soit leur niveau hiérarchique, doivent suivre une série de cours de formation, notamment une formation sur le Code de conduite de GPC.

Les employés reçoivent une attestation indiquant qu'ils ont lu le Code de conduite et qu'ils ont également compris les responsabilités qui leur incombent. L'attestation est mise à jour tous les deux ans, et l'employé doit suivre de nouveau la formation.

Cela souligne l'importance pour GPC et pour Motion de promouvoir et transmettre des valeurs humaines à leurs employés, dès l'embauche et à long terme.

c. Consultation juridique

Afin de mieux comprendre les enjeux associés au travail forcé et au travail des enfants, et pour nous assurer de respecter la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, nous avons consulté un conseiller juridique, au besoin.

CONCLUSION

Motion et GPC sont très préoccupés par l'impact de leurs pratiques commerciales et de leur responsabilité sociale. Nous sommes fermement opposés au travail forcé et au travail des enfants, à toute action allant à l'encontre des droits de la personne. Notre engagement se manifeste par la diligence raisonnable, les politiques et les normes que nous avons mises en place. À cette fin, nous évaluons et améliorons continuellement l'efficacité de nos mesures, comme il convient, afin de poursuivre nos efforts dans la prévention et la réduction du risque de travail forcé et de travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement.



ATTESTATION ET APPROBATIONS

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration de Motion, conformément au sous-alinéa 11(4)(a) de la Loi.

Conformément aux exigences de la Loi, et notamment l'article 11 de ce qui suit, j'atteste avoir examiné l'information contenue dans le rapport pour l'entité figurant ci-dessus. Selon mes connaissances, et ayant fait preuve de diligence raisonnable, j'atteste que l'information dans le rapport est véridique, exacte et complète à tous importants égards aux termes de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.

Je fais la déclaration ci-dessus en ma qualité et au nom du conseil d'administration.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "R. Breaux", written over a horizontal line.

Nom complet : Randall P. Breaux

Titre : Président

Date : 15 mai 2024

Je suis autorisé à représenter Motion Industries (Canada), Inc.